inspection académique
Yonne
académie
Dijon
éducation
nationale

Sens, le 18 octobre 2010

L'Inspecteur de l'Education nationale

à

Mesdames et Messieurs les enseignants de CM2

s/c de Mesdames et Messieurs les Directeurs

Inspection de l'Education nationale Sens II

réf. ns 04/2010-2011

Dossier suivi par
Eric Junca, IEN
Tél. 03 86 64 56 56
Fax. 03 86 64 63 64
secsens2@ac-dijon.fr

24, cours Tarbé
89 100 SENS

Objet : liaison école - collège

NOM	émargement	NOM	émargement

Les notes de service sont à émarger par tous les enseignants, membres du Réseau, ZIL et Brigade compris. Elles seront conservées dans les archives de l'école et pourront être demandées lors de l'inspection du directeur. Penser à informer les collègues momentanément absents.

Dans le cadre de la liaison école-collège, deux réunions seront organisées cette année pour chaque secteur de collège.

La première aura lieu après les évaluations nationales de CM2 et aura pour objet de présenter les résultats aux professeurs du collège de secteur : le profil de la classe, d'une part, et, d'autre part, les élèves en difficulté ou fragiles, pour lesquels un accompagnement spécifique sera débattu et structuré en collaboration étroite avec les enseignants du collège.

Cet accompagnement spécifique sera formalisé grâce à un « PPRE de passage » qui précisera les compétences du socle commun visées en priorité. Ce document permettra de guider l'aide sur la période de février à septembre, part qui incombe à l'Ecole et où l'éclairage du Collège peut s'avérer utile. Ces différents points vous seront présentés lors de cette première réunion.

Vous trouverez en annexe un document à partir duquel les équipes pourront travailler durant cet échange.
Par ailleurs, il conviendra d'apporter, à cette réunion, **les cahiers d'évaluation des élèves** susceptibles de bénéficier du PPRE de passage, pour éclairer la discussion.

La seconde aura lieu en septembre 2011. Elle permettra de :
- faire état des évolutions des élèves ayant bénéficié de cet accompagnement (dont font partie les stages de remise à niveau)
- définir avec les enseignants du collège les axes prioritaires de travail pour chacun d'eux.

En outre, des actions sont d'ores et déjà engagées entre certaines classes de CM2 et des professeurs des différents collèges. Elles doivent se poursuivre et viser à montrer la continuité des apprentissages qui, initiés à l'école, se poursuivent au collège.

Il conviendra donc de prévoir ces temps de travail qui peuvent légitimement faire partie du temps consacré aux conseils de cycles.

Enfin, pour mémoire, le document de synthèse et de validation des compétences est le livret personnel de compétences joint en annexe.

Eric JUNCA